

<https://www.snetap-fsu.fr/Taux-de-promotion-pour-2023-et-2024.html>



Taux de promotion pour 2023 et 2024

- Métiers - Tous métiers - CAP/CCP -

Date de mise en ligne : lundi 10 avril 2023

Date de parution : 10 avril 2023

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Taux de promotion permettant de déterminer le nombre maximum des avancements de grade pouvant être prononcés au titre des années **2023 et 2024** dans chaque corps de fonctionnaire relevant du ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Technicien de formation et de recherche de classe supérieure	18 %
Technicien de formation et de recherche de classe exceptionnelle	14 %
Adjoint technique de formation et de recherche principal de 2e classe	28 %
Adjoint technique de formation et de recherche principal de 1re classe	16,5 %
Adjoint technique principal de 2e classe de l'enseignement	28 %
Adjoint technique principal de 1re classe de l'enseignement	16,5 %
Secrétaire administratif de classe supérieure	18 %
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle	14 %
Adjoint administratifs principal de 2e classe	28 %
Adjoint administratifs principal de 1re classe	16,5 %
Technicien principal	18 %
Chef technicien	14 %
Adjoint technique principal de 2e classe	28 %
Adjoint technique principal de 1re classe	16,5 %

Retrouvez les tableaux dans l'annexe de [l'Arrêté du 26 novembre 2021 fixant les taux de promotion dans les corps du ministère de l'agriculture et de l'alimentation pour les années 2023 et 2024](#)

Retrouvez l'organisation des carrières dans les décrets suivants :

- [Décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État](#)
- [Décret n° 2012-569 du 24 avril 2012 portant statut particulier du corps des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture](#)
- [Décret n° 2012-1139 du 9 octobre 2012 modifiant le décret n° 95-370 du 6 avril 1995 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche](#)

Post-scriptum :

Pour en savoir plus :

- [Livret d'accueil Filière Administrative 2019](#)
- [Livret d'accueil TFR-ATFR 2019](#)